



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 14 juin 2017, le Conseil communal, sous la présidence de Madame Corinne Willi, a décidé :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- pour le réaménagement de la parcelle communale no 339, comprenant la démolition de la maison du chemin des Pâquis 7 et le fractionnement avec la parcelle no 306;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement de la production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'Auberge communale, du Conseil communal et des appartements attenants);
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.- pour les travaux de réfection de la rue du Centre et du chemin du Bochet;
- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 8 CFF/chemin de la Forêt et d'allouer à la commission de ladite entente le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'997.- pour la participation de la commune de Saint-Sulpice au crédit global de CHF 317'000.- TTC;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Le Secrétaire e.r. :

N. Ray

Saint-Sulpice, le 16 juin 2017